

Mes avantages sociaux à portée de main



Installez vite l'application ou rendez-vous
sur [MyBEnefits.fgov.be](https://mybenefits.fgov.be)



Qu'est-ce que MyBEnefits ?

L'application **MyBEnefits** permet aux citoyens de vérifier rapidement et facilement **les avantages auxquels ils ont droit**. En outre, ils peuvent immédiatement créer une **preuve de ce droit**. L'instance d'octroi peut, quant à elle, utiliser la même application pour vérifier les avantages auxquels une personne a droit.

MyBEnefits, comment cela fonctionne ?

Chaque citoyen peut consulter, en temps réel, son statut social (revenu d'intégration, garantie de revenus aux personnes âgées, perte d'autonomie, ...) et créer un code à titre de preuve. Il peut ensuite le présenter à l'instance d'octroi pour obtenir son avantage (dans le secteur du sport, de la culture, des loisirs).

Le citoyen reçoit, via l'appli **MyBEnefits** ou sur le site web **MyBEnefits.fgov.be**, un **aperçu des avantages** dans les différents secteurs comme le sport, la culture et les loisirs. En effectuant une simple recherche, il peut visualiser les avantages par secteur.



Comment apporter la preuve de son statut social en tant que citoyen ?

1. Ouvrez l'appli mobile et cliquez sur « Accéder à vos statuts sociaux »
2. Connectez-vous via itsme ou avec votre eID.
3. Consultez l'aperçu de vos statuts sociaux.
4. Choisissez un statut social et générez un code QR unique (application) ou un code à 12 chiffres (site web).
5. Montrez le code à l'instance d'octroi pour obtenir votre avantage.

L'instance d'octroi est en mesure de lire ce code. Elle peut donc **octroyer l'avantage en toute confiance**.

Communiquer un nouvel avantage ?

Vous avez découvert un avantage qui ne figure pas encore dans **MyBEnefits** ? Au moyen de la fonction "Communiquer un avantage", vous pouvez **ajouter vous-même un avantage supplémentaire** dans **MyBEnefits**.

Et que devez-vous faire en tant que citoyen ?

Vous avez un smartphone ? Téléchargez l'appli mobile pour iOS ou Android et découvrez rapidement vos avantages. Ou consultez le site web **MyBEnefits.fgov.be**.